

M. Keller

*051/471122
093/68362*

o.-

KR/bi

Le 12 mai 1971

Note à Monsieur l'Ambassadeur THALMANN

Edition populaire du
rapport du Conseil fédéral,
du 16 juin 1969

En l'absence de M. Spühler, qui se trouve en Italie, j'ai appelé par téléphone le Professeur Haug. Il se montre très surpris qu'un malentendu de cette importance ait pu se produire entre le Département et la Société suisse de politique étrangère. En effet, M. Bretscher aurait déjà réagi à la communication de la première partie et s'en serait montré parfaitement satisfait. De toute évidence, il ne pouvait être question de confier à un professeur le soin de rédiger une édition populaire, travail qui incomberait à un agent de "public relation".

Pour la Société suisse de politique étrangère, il s'agissait de mettre à la portée de lecteurs de choix un "précis" qui compterait en annexe le texte de la Charte, de la déclaration des droits de l'homme et de quelques autres documents fondamentaux.

La conclusion de M. Haug est "das eine tun und das andere nicht lassen". Cette formule est en effet séduisante dans la mesure où nous pouvons subventionner l'un et l'autre. Le pouvons-nous ?

*Non !
Il n'était jamais
question d'autre chose
qu'une Volksgansferbe.
Les intellectuels qui
qui a lire avec la presse.
Communication
M. TH*

*de la réponse de
à M. Joffet le 12.5.71*

Keller

